

## Comment mettre en œuvre les mesures de gel de fonds ?

L'ensemble des établissements spécialisés de l'ASF sont impactés par les évolutions récentes des textes relatifs au **gel de fonds**.

L'ASFFOR vous offre l'opportunité d'échanger avec l'**ACPR** (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et la **DGT** (Direction Générale du Trésor) sur les conditions de mise en œuvre de ces évolutions, issues de l'arrêté du 21 décembre 2018 « rapport sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne **Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** et de gels des avoirs » et des **nouvelles lignes directrices** conjointes de la DGT et de l'ACPR parues en juin 2019.

---

### 09h00 : Introduction ASF

*Françoise Palle-Guillabert, Administrateur-Délégué de l'ASFFOR*

### 09h05 : Gel des avoirs : quel cadre juridique ?

- Contexte,
- Périmètre : définition des avoirs, fonds et ressources économiques,
- Rôle de la DGT.

*Monsieur Guilhem ROGER - Adjoint au chef de bureau - Lutte contre la criminalité financière  
Direction Générale du Trésor*

### 09h35 : Quelles sont les attentes du superviseur pour les établissements spécialisés ?

- Opérations concernées (crédit, crédit-bail, services d'investissement...),
- Obligation de se doter d'un dispositif de gel des avoirs (filtrage, périodicité...),
- Contrôle et sanctions de l'ACPR.

*Madame Fadma BOUHARCHICH - Juriste - Service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne - ACPR*

### 10H15 : Comment mettre en œuvre une mesure de gel ?

- Décisions des mesures de gel,
- Alerte auprès du service compétent,
- Déblocage dégel,
- Poursuite de la relation d'affaires.

*Monsieur Guilhem ROGER - Adjoint au chef de bureau - Lutte contre la criminalité financière  
Direction Générale du Trésor*

### 10h45 : Clôture

*Yves-Marie Legrand, Directeur-Administrateur de l'ASFFOR*

---

Le tarif est de **45 € HT** par participant.

**Vendredi 27 septembre 2019**  
**09h00 à 10h50**  
**Accueil à partir 08h30**

**ASF**  
**24 avenue de la Grande Armée**  
**75854 Paris Cedex 17**

#### Cibles :

- ✓ Directeurs Généraux, secrétaires généraux
- ✓ Responsables juridiques
- ✓ Responsables conformité
- ✓ Responsables anti-blanchiment
- ✓ Responsables sécurité financière
- ✓ Directeurs des risques, CCO
- ✓ Consultants et Avocats

#### Votre contact ASFFOR :

Jérémy Bontemps : [jbontemps@asf-france.com](mailto:jbontemps@asf-france.com) - 01.53.81.51.85

---

24 avenue de la Grande Armée - 75854 Paris Cedex 17 • Tél. : 33(0)1.53.81.51.80

• Fax. : 33(0)1.53.81.51.86 • [jsoulie@asf-france.com](mailto:jsoulie@asf-france.com) • [www.asffor.fr](http://www.asffor.fr)

N°TVA INTRA Communautaire : FR 15311285514

Association enregistrée sous le n°11 7500165 75, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.